

# Electrabel augmente ses tarifs en gaz de 13 à 21 %

**Claude Adriaenssens**

Membre du CSCE et de la CGEE<sub>1</sub>, [Claude.Adriaenssens@brucity.be](mailto:Claude.Adriaenssens@brucity.be)

**La libéralisation allait apporter de la transparence, un meilleur service, la possibilité d'acheter son électricité et son gaz à un prix le plus bas possible et le mieux adapté au mode de vie et aux besoins spécifiques de chacun. La concurrence allait faire baisser les prix malgré l'augmentation croissante du gaz et de l'électricité (inéluçtable : libéralisation ou pas !). Tout avait été prévu pour une bonne information du consommateur et des pratiques commerciales correctes nous disait-on et ceux qui en doutaient étaient considérés comme des conservateurs et des ennemis irréductibles du marché...**

## Confusion totale

Et voilà qu'Electrabel nous annonce qu'il augmente les tarifs gaz qu'il applique à ses clients de, en moyenne, entre 13 et 21 % à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007. Cela concernerait tous les ménages qui n'ont pas encore signé de contrat. Ceux qui ont signé un contrat jusqu'en mai 2007 subiraient la hausse à la date anniversaire de leur contrat. Et puis on promettait que ceux qui signaient un contrat avant le 30 juin 2007 ou en juillet jouiraient du même privilège et puis on datait l'augmentation à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Mais c'était démenti par les services internes d'Electrabel qui donnaient des informations contradictoires selon la personne qu'on avait au bout du fil. Et puis l'augmentation ne serait plus que de 3 % en moyenne. Et un nouveau communiqué de presse d'Electrabel en date du 5 juillet confirme les informations (on garde son prix pour les contrats signés avant le 5 juillet et l'augmentation pour les autres prend cours au 1<sup>er</sup> octobre) jusqu'au prochain numéro augmentant encore l'indécision des acteurs et des consommateurs...

La même confusion règne en ce qui concerne les causes de l'augmentation : augmentation du prix du gaz, erreur de calcul d'Electrabel dans sa formule d'indexation prise en compte tardivement et rattrapage d'un prix longtemps maintenu à la baisse

pour empêcher la concurrence de gagner des clients, compensation de la perte de bénéfices engendrée par l'hiver clément, moyen de pression pour faire passer les clients par défaut à la signature d'un contrat chez eux... Nous en passons et des meilleurs. L'étude de la Commission de Régulation Gaz et Electricité (CREG) laisse supposer à côté d'autres facteurs explicatifs qu'il y aurait bien volonté de maintenir les prix à la baisse (voire vente à perte mais sans pouvoir le prouver) pour empêcher la concurrence de s'installer. Une enquête au Conseil de la concurrence est demandée à ce sujet.

## Nécessité de régulation

La législation actuelle offre peu de moyens aux pouvoirs publics de contrôler les prix de la fourniture à savoir l'imposition par le ministre d'un prix maximum par un arrêté sur avis motivé de la CREG et pour une période déterminée. Et à supposer que la CREG préconise cette solution, un gouvernement en affaires courantes peut-il envisager de prendre cette mesure ? On ne s'est jamais mis d'accord à la CREG sur la nécessité de réguler la production et la fourniture d'énergie et encore moins sur la nature des mesures à prendre et ce n'est pas maintenant qu'on va le faire ! Il faudra néanmoins poursuivre nos efforts pour que les mesures nécessai-

res soient prises aux niveaux qui conviennent. Des suggestions sont toutefois faites par la CREG pour ouvrir davantage le marché à la concurrence et celle-ci privilégie la piste d'un contrat programme avec les producteurs et les fournisseurs comme pour le pétrole plutôt que l'imposition de prix maxima comme prévue dans la loi. A suivre.

Alors que conseiller concrètement aux gens ? Et spécialement à Bruxelles où il y a seulement un seul fournisseur commercial à côté d'Electrabel lui-même ?

Jusqu'à présent, dans la plupart des cas on conseillait aux gens de ne pas signer un contrat gaz et de rester chez Electrabel comme fournisseur par défaut en attendant de voir comment évoluerait le marché.

Les hausses de prix annoncées ont pour conséquence de rendre les tarifs actuels des opérateurs concurrents d'Electrabel attractifs et même très attractifs. Et ça vaut la peine de réfléchir : ceux qui sont restés chez Electrabel comme fournisseur par défaut peuvent le quitter avec un mois de préavis pour choisir un fournisseur commercial et les autres avec un préavis d'un mois dès qu'ils ont été avisés d'une modification de prix et en tout cas pas plus de 2 mois d'après la législation bruxelloise.

Même à Bruxelles où il n'y a que 3 fournisseurs (dont seuls deux sont vraiment actifs : Electrabel et Lampiris), le choix est difficile car il y a plusieurs possibilités de contrat et l'intérêt du choix de tel ou tel fournisseur ou de tel type de contrat chez le même fournisseur dépend d'un consommateur à l'autre. Pour les ayants-droits au tarif social spécifique en gaz et en électricité, il faut voir s'il est avantageux de le demander et s'il convient de conclure un contrat avec un fournisseur commercial ou plutôt de rester chez le fournisseur par défaut. De plus il faut comparer les services rendus et la crédibilité du fournisseur à long terme (pourra-t-il vendre longtemps moins cher qu'Electrabel alors qu'il achète la fourniture dans des conditions moins intéressantes que celles d'Electrabel ?) et savoir les risques que l'on prend en cas de faillite du fournisseur.

On a donc intérêt à se faire conseiller même si on est un fan d'Internet avant de faire un choix.

Des groupements d'achat pourraient aider les consommateurs à conclure des bons contrats et à obtenir des prix intéressants auprès d'un fournisseur et le CRIOC a créé une coopérative d'achat groupé en

électricité et en gaz Power4You avec notamment le MOC, des syndicats, les mutualités pour l'ensemble de la Belgique. Tous les renseignements sont disponibles sur le site <http://www.power4you.be/> ou par mail à [info@power4you.be](mailto:info@power4you.be).

### Service Infor Gaz et Electricité

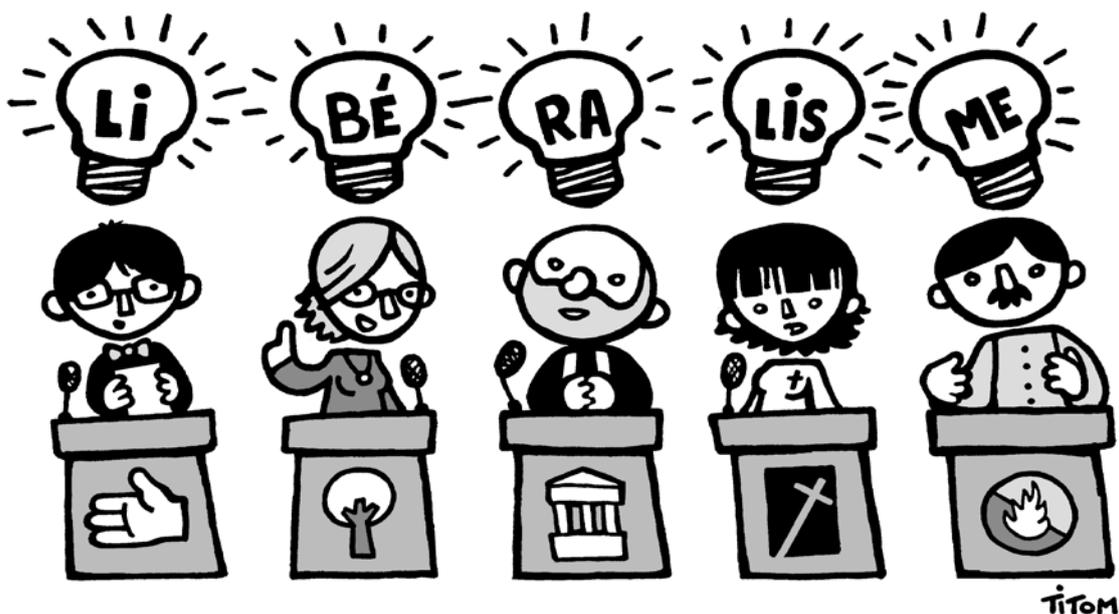
Le Collectif Solidarité contre l'Exclusion a obtenu de la Région bruxelloise un financement pour organiser à Bruxelles (pour une durée pour l'instant de 3 ans) avec le soutien de la CSC et de la FGTB de Bruxelles et le concours de la CGEE un Service Infor Gaz et Electricité pour aider notamment les gens à faire le meilleur choix pour eux d'un fournisseur en électricité et en gaz. Ce service sera progressivement opérationnel dans le premier trimestre 2008. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en téléphonant au 02/209.23.92 ou en envoyant un courriel à [info.ige@asbl-csce.be](mailto:info.ige@asbl-csce.be).

Des solutions collectives sont évidemment préférables au chacun pour soi et à la débrouille personnelle où les plus démunis sont toujours perdants et on ne peut s'empêcher de conclure une fois de plus comme

la Coordination le faisait déjà le 15 septembre 2005 :

« La situation économique et sociale de la Région de Bruxelles-Capitale et la pauvreté grandissante imposent le débat et la réflexion sur les propositions de fond de la Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles (CGEE) en matière de maintien des clients domestiques dans le giron d'un fournisseur public exclusif chargé en tant qu'intermédiaire de procurer de l'électricité et du gaz aux usagers aux meilleurs prix auprès des producteurs et des fournisseurs du marché. Ce fournisseur public pourra mettre en œuvre une tarification solidaire et progressive permettant pour une grosse majorité des consommateurs de disposer en quantité suffisante de l'énergie dont ils ont besoin pour un usage normal au tarif normal. En attendant les modifications législatives nécessaires, des mesures alternatives devront être recherchées et mises en œuvre. ».

(1) Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles (CGEE)  
Rue du Grand Duc, 58  
1040 Bruxelles  
Contact : Claude Adriaenssens tél. : 02/279.33.35 (bureau)-0473/56.72.30 (gsm)  
E-mail : [coordinationgee@yahoo.fr](mailto:coordinationgee@yahoo.fr) et [Claude.Adriaenssens@brucity.be](mailto:Claude.Adriaenssens@brucity.be)



**Pourquoi autant de partis politiques pour proposer toujours la même idée?**